



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/11/Rev.2
18 novembre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16 – 20 novembre 2015

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL
DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE 2016**

Introduction

1. Ce document présente le projet de programme de travail de suivi et évaluation de 2016 aux fins d'examen par le Comité exécutif. Les activités de suivi et évaluation inscrites dans ce programme de travail ont été proposées en fonction des débats du Comité exécutif sur les enjeux relatifs au suivi et à l'évaluation lors des réunions précédentes, de l'examen des rapports périodiques sur les projets en cours et des rapports d'achèvement de projet, et des discussions avec les agences d'exécution et le Secrétariat.
2. Par conséquent, le projet de programme de travail de suivi et évaluation se compose comme suit :

Activités d'évaluation

- Évaluation finale des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de production des réfrigérateurs et des climatiseurs résidentiels

Activités de suivi

- Rapport global d'achèvement de projet (RAP) pour les projets des accords pluriannuels (AP)
- Rapport global d'achèvement de projet pour les projets individuels
- Rapport sur la base de données des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (tableaux des AP)

3. D'autres questions d'intérêt peuvent se poser durant la mise en œuvre du programme de travail de 2016 et devoir être traitées par le Comité exécutif. Il faudrait donc prévoir une certaine souplesse dans la mise en œuvre du programme et dans l'affectation de son budget afin de tenir compte de telles questions.

Activités d'évaluation pour 2016

Évaluation finale des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs résidentiels

4. Cette activité vise à finaliser l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs résidentiels qui a débuté avec le programme de travail pour 2015¹, approuvé à la 73^e réunion. La première phase, à savoir, l'étude théorique, menée selon les paramètres² approuvés à la 74^e réunion, incluait un examen approfondi de la documentation et des informations existantes recueillies auprès des agences d'exécution; elle est terminée et présentée à la 75^e réunion.³ L'étude théorique a analysé un échantillon de 25 projets, incluant des projets autonomes approuvés avant les PGEH, des projets de reconversion qui font partie des PGEH et des projets de démonstration.

5. Certains résultats de l'étude théorique devraient servir durant la seconde phase de l'évaluation qui inclut des visites sur le terrain dans plusieurs pays. Ces résultats concernent, entre autres, des questions reliées à l'existence de normes d'utilisation des technologies de remplacement, notamment celles relatives aux frigorigènes inflammables; les causes de retards majeurs dans la mise en œuvre de plusieurs projets; la valeur ajoutée des projets de démonstration pour la sélection et l'introduction des technologies de reconversion; les moyens de diffusion des informations sur la reconversion auprès des intervenants; la viabilité à long terme de la reconversion; des enjeux reliés aux attentes d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les entreprises reconverties.

6. Au cours de la seconde phase, des missions d'évaluation se rendront dans les huit pays suivants qui comptent des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs résidentiels : Argentine, Chine, Indonésie, République islamique d'Iran, Jordanie, Nigeria, Serbie et Thaïlande. Le mode de sélection de ces pays est présenté à l'Annexe I au présent document. Des études de cas seront préparées pour chacun de ces pays à partir des paramètres de l'évaluation, inclus à l'Annexe I au présent document. Un rapport final sera préparé et inclura des informations provenant à la fois de l'étude théorique et des études de cas.

Activités de suivi pour 2016

RAP globaux pour les projets des AP et les projets individuels

7. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation, travaillera étroitement avec les agences bilatérales et d'exécution concernées pour remettre tous les RAP attendus concernant des projets des AP et des projets individuels, lors des 76^e et 77^e réunions.

8. Les RAP globaux fourniront au Comité exécutif un aperçu des résultats et des leçons tirées, tels que présentés dans les rapports d'achèvement. Il se peut aussi que des RAP portant sur la phase I des PGEH⁴ soient remis en 2016.

¹ Décision 73/7.

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/10/Corr.1.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/9.

⁴ Le nouveau modèle pour le RAP des PGEH a été élaboré et présenté dans le rapport global d'achèvement de projet de 2015 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/7).

Rapport sur la base de données des PGEH

9. Suite à la décision 74/6b)i)⁵, le Secrétariat a recommandé d'apporter des modifications à la base de données des PGEH, telles que présentées dans le rapport⁶ sur la base de données des AP qui sera examiné à la 75^e réunion. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation, présentera des modifications supplémentaires à la base de données, lors de la 76^e réunion, en fonction d'une éventuelle décision du Comité exécutif et des informations sur l'état des mises à jour des informations contenues dans les tableaux de la base de données.

Calendrier de présentation

10. Le tableau 1 fournit un aperçu des activités contenues dans le projet de programme de travail de suivi et évaluation de 2016.

Tableau 1. Calendrier de présentation des activités du programme de travail de suivi et évaluation de 2016

1 ^e réunion (76 ^e)	2 ^e réunion (77 ^e)
Rapport global d'achèvement des projets pour les accords pluriannuels et les projets individuels	Rapport final d'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs résidentiels
Rapport sur la base de données des PGEH	Rapport global d'achèvement des projets pour les accords pluriannuels et les projets individuels

Budget

11. Le tableau 2 présente le budget du programme de travail de suivi et évaluation de 2016. Il inclut les honoraires et les frais de déplacement des consultants ainsi que de l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, qui participera aux études de cas et assistera à des réunions régionales.

⁵ L'Administratrice principale, Suivi et évaluation, a été priée, en consultation avec les agences bilatérales et d'exécution, de faire une recommandation au Comité exécutif, aux fins d'examen à la 75^e réunion, sur des options destinées à réduire le fardeau des agences bilatérales et d'exécution pour la saisie des données dans la base de données des accords pluriannuels (décision 74/6b)i).

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/8

Tableau 2. Budget proposé pour le programme de travail de suivi et évaluation de 2016

Description	Montant (\$US)
Évaluation finale de l'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs résidentiels	
Visites sur le terrain (8 pays ¹)	
<i>Personnel</i> ² : 7 jours/6 semaines	
• Déplacements (6* 6 000 \$US)	36 000
• Per diem (56* 351\$US/jour)	19 656
<i>Consultants</i>	
<i>Honoraires (7 jours/10 semaines/500\$US/jour</i>	35 000
• Déplacements (8*3 000 \$US)	24 000
• Per diem (70*351 \$US/jour)	24 570
Rédaction de rapport (8 pays*7jours *500 \$US/jour)	28 000
Rapport de synthèse (12 jours* 500\$US/jour)	6 000
Sous-total	173 226
Divers	4 000
Total	177 226

¹ Sept jours par pays sauf pour la Chine et l'Indonésie (14 jours).

² Le nombre de missions du personnel pourrait être rationalisé si un consultant peut être identifié comme ayant à la fois l'expertise technique nécessaire et une connaissance approfondie du Fonds multilatéral.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif

12. Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation du programme de travail de suivi et évaluation de 2016, avec un budget de 177.226 \$US, tel qu'indiqué au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/11/Rev.1.

Annexe I

PARAMÈTRES DE LA DEUXIEME PHASE DE L'ÉVALUATION DES PROJETS D'ÉLIMINATION DES HCFC DANS LE SECTEUR DE PRODUCTION DES RÉFRIGÉRATEURS ET DES CLIMATISEURS RÉSIDENIELS

Contexte

1. L'étude théorique préparée durant la première phase de l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs résidentiels a identifié un certain nombre d'enjeux et fait des recommandations qui pourraient s'appliquer à de futurs projets similaires. Elles portent sur la généralisation du cadre d'orientation destiné à contrôler les importations/exportations et le commerce des HCFC et interdire de nouvelles installations de production à base de HCFC; l'application de mesures visant à freiner la croissance du parc existant d'équipements à base de HCFC; la sélection de solutions de remplacement selon des critères d'efficacité énergétique. L'étude a souligné aussi l'importance des projets de démonstration pour démontrer la faisabilité de la nouvelle technologie et contribuer également à promouvoir l'acceptabilité de la technologie et des produits nouveaux sur le marché local. L'étude mentionne aussi que l'utilité des rapports d'achèvement de projet augmenterait s'ils étaient remis en temps voulu et respectaient un minimum d'exigences afin de fournir les informations les plus pertinentes et les plus utiles.

2. L'étude théorique souligne un point préoccupant, à savoir que des mesures de soutien importantes, telles que des normes de sécurité pertinentes et l'infrastructure connexe de certification des produits pour la solution de remplacement choisie, ne sont pas mises en place en temps opportun. Une telle situation pourrait causer des problèmes quant à la qualité, la sécurité et la viabilité des produits ainsi que des retards dans les projets à l'avenir. En outre, l'étude recommande d'examiner davantage la question de l'efficacité énergétique comme condition de la viabilité des résultats du projet.

3. La seconde phase de l'évaluation, à partir de la collecte et de l'analyse des informations recueillies au niveau de l'entreprise pendant les visites de terrain dans plusieurs pays, remettra un rapport final qui utilisera aussi certains résultats de l'étude théorique qui aura été préparée auparavant avec des conclusions et des recommandations pour la mise en œuvre de la phase II des PGEH.

Objectif et portée

4. La deuxième phase de l'évaluation du secteur de production des climatiseurs résidentiels recueillera, analysera et examinera les informations au niveau de l'entreprise et évaluera les progrès réalisés dans l'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs résidentiels, dans les projets où le processus de conversion a été achevé ou est près de l'être. Le travail sur le terrain se concentrera sur les aspects suivants :

Cadres politique, légal et règlementaire

5. Les questions suivantes seront traitées :

- a) Les politiques existantes ont-elles été révisées pour faciliter l'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs résidentiels et l'introduction d'une technologie de climatisation résidentielle sans HCFC ? Quelles mesures ont été prises en matière de politiques, de législation et de réglementation ?

- b) De nouvelles procédures d'application de la loi et de nouveaux outils de suivi ont-ils été élaborés pour contrôler l'utilisation des HCFC dans ce secteur ainsi que les importations d'équipements à base de HCFC ?
- c) Les politiques et les règlements, incluant les législations en matière d'importations/exportations de HCFC et d'équipements à base de HCFC, ont-ils été efficaces ? Comment le calendrier d'adoption des législations a-t-il affecté les projets ? Y'avait-il des incitatifs quelconques ?
- d) Comment l'efficacité énergétique a-t-elle été traitée dans les politiques et règlements identifiés ? Quelles mesures incitatives ou dissuasives étaient-elles incluses dans les politiques et les réglementations et quel était leur impact ?
- e) Y-a-t-il eu des inspections et des certifications d'infrastructures, des tests techniques normalisés et des normes techniques applicables aux technologies de remplacement ?
- f) Des activités ont-elles été menées pour évaluer les normes et les codes pertinents pour l'utilisation des solutions de remplacement des HCFC dans le secteur des climatiseurs ?

Questions d'ordre technologique

6. Le recours à des technologies sans HCFC implique l'adoption d'approches innovatrices bénéfiques pour l'environnement mais qui exigent aussi de surmonter certains obstacles. L'évaluation examinera des questions liées à l'utilisation de technologies et de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement et traitera des questions suivantes :

- a) Sur quelle base les technologies de remplacement étaient-elles choisies ? Les technologies choisies étaient-elles conformes au PGEH ou bien y avait-il d'autres facteurs influents ? Qu'est ce qui a motivé ou freiné les choix et la mise en œuvre de la technologie ? Y avait-il des problèmes de droits de propriété intellectuelle et de quelle manière ont-ils été réglés ?
- b) La mise en œuvre du projet a-t-elle connu des retards dus à la technologie choisie et si oui, quelles en étaient les causes ?
- c) Quel a été le rôle des projets de démonstration pour tester les technologies de remplacement et faciliter la collecte de données exactes sur les coûts et l'application des technologies et sur les conditions pertinentes pour l'introduction de la technologie de remplacement à plus grande échelle dans tout le pays ?
- d) Quels étaient les principaux problèmes liés à l'introduction des normes requises pour l'utilisation de frigorigènes inflammables, et légèrement inflammables, concernant toutes les alternatives pertinentes dans le pays ? Quelles étaient les obstacles et de quelle manière et à quel point étaient-ils supprimés ? Est-ce que la durée de l'introduction des normes a influencé le processus de mise en œuvre ? Si oui, de quelle manière ?
- e) Quelles mesures ont été prises face à ces obstacles et en vue de l'achèvement des projets de reconversion pertinents, avec une attention particulière accordée à la sécurité, la qualité des produits et aux questions de viabilité ?
- f) Des investissements supplémentaires ont-ils été requis pour les équipements et systèmes de sécurité ? Les différentes composantes nécessaires étaient-elles disponibles ? Comment s'est effectuée la mise en service des équipements ?

- g) Comment les sociétés internationales ont-elles influencé l'adoption des technologies de remplacement; et comment cela a-t-il influencé la conception et la mise en œuvre du projet ? Comment les petites et moyennes entreprises ont-elles mis en œuvre le processus d'élimination ?
- h) Les équipements de l'usine de production ont-ils été détruits ? Si non, pourquoi ? Que sont devenus les SAO contenus dans les équipements ?
- i) Dans quelles conditions la technologie de remplacement peut-elle être reproduite dans d'autres pays visés à l'article 5 ? Si non, pourquoi ?

Assistance technique et sensibilisation

7. De nombreux documents de projet mentionnent la nécessité d'améliorer les capacités techniques des entreprises de production de climatiseurs résidentiels pour l'utilisation des technologies de remplacement et l'application des mesures de sûreté et de sécurité appropriées. L'évaluation examinera la disponibilité et l'utilisation des informations mises à jour sur les technologies de remplacement, réalisables sur le plan technique et économique et applicables par les fabricants locaux de climatiseurs. Elle étudiera aussi les activités de développement des compétences mises en œuvre par le projet.

8. Dans certains pays, les usagers ne sont pas au courant de la disponibilité et des avantages de la technologie éco-énergétique pour les climatiseurs résidentiels. L'évaluation examinera comment les projets d'assistance technique ont traité ces défis liés à la sensibilisation. Quelle stratégie de sensibilisation a été utilisée, et avec quels résultats ? Comment le secteur de la climatisation résidentielle a-t-il évolué à la suite de ces activités ? Quel a été le rôle des associations professionnelles en réfrigération pour contribuer à la diffusion d'informations sur cette nouvelle technologie ?

Questions d'ordre financier

9. L'évaluation étudiera, de manière appropriée et dans la mesure du possible, les informations relatives aux coûts différentiels d'investissement, aux coûts différentiels d'exploitation et aux sous-catégories pour la mise en œuvre du projet (en comparant les coûts prévus et les coûts réels) ; quel a été le ratio coût-efficacité des projets et s'il y a eu des changements, le cas échéant ; et la répartition entre les coûts énergétiques et les coûts d'exploitation, le cas échéant.

10. Elle examinera le cofinancement des entreprises pour la mise en œuvre du projet et le comparera au cofinancement prévu. L'étude théorique tirera des leçons des expériences de cofinancement, tant en termes de défis que d'opportunités.

Entretien après-vente

11. L'évaluation se penchera sur des enjeux liés, entre autres, à la formation, la disponibilité et l'abordabilité des pièces de rechange et des frigorigènes, l'installation et les questions de coûts après la vente, incluant l'acceptation du nouveau produit par le marché. Elle examinera aussi comment le secteur de l'entretien a géré l'introduction des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement.

Viabilité

12. Que s'est-il passé après l'achèvement du projet ? Comment la viabilité du projet est-elle assurée ? Comment le projet a-t-il été conçu pour garantir et faire le suivi de résultats durables ? Que faut-il mettre en place pour garantir l'adhésion des consommateurs, au moment de l'achat de climatiseurs utilisant des

solutions de remplacement plus efficaces sur le plan énergétique ? Les nouveaux appareils sont-ils plus chers ? et de combien ?

Méthodologie et calendrier de présentation

13. L'évaluation produira huit rapports de pays et un rapport final qui incluront une analyse des données recueillies sur le terrain par le biais d'entrevues ouvertes, d'observations dans les usines et par l'analyse des documents. En outre, l'étude prendra en considération l'étude théorique préparée précédemment, les plus récents rapports périodiques présentés par les agences pertinentes, ainsi que les informations recueillies lors d'entrevues et de discussions avec des membres du Secrétariat, des agences bilatérales et d'exécution et des Bureaux nationaux de l'ozone.

14. Il est proposé de visiter des entreprises dans les pays suivants : Argentine, Chine, Indonésie, République islamique d'Iran, Jordanie, Nigeria, Serbie et Thaïlande. L'échantillon de pays comprend des pays ayant un projet achevé ou en phase finale d'exécution. L'Argentine, la Chine, l'Indonésie, le Nigeria et la Thaïlande ont été sélectionnés pour : l'état avancé de la mise en œuvre de leurs projets, leur utilisation de solutions de remplacement exigeant des normes spécifiques, qui ne sont pas toujours en usage dans ces pays, et leur utilisation d'approches innovatrices qui apporteront un éclairage complémentaire sur les complexités et les défis de ces reconversions ; la République islamique d'Iran, car le projet y a été achevé plus rapidement que prévu ; la Jordanie, pour son projet autonome, et la Serbie, comme pays à faible volume de consommation.

15. Le rapport final sera remis au Comité exécutif pour fins d'examen à la 77^e réunion.

Organisation de l'évaluation

16. Une équipe de consultants sera embauchée pour effectuer cette évaluation. Chaque consultant sera responsable de l'élaboration du rapport d'évaluation du pays. Le chef d'équipe, en collaboration avec les autres membres de l'équipe, rédigera le rapport de synthèse. Les agences bilatérales et d'exécution seront impliquées par leur participation aux missions d'évaluation et à travers les observations qu'elles fourniront sur les rapports. Le rapport de synthèse sera remis à la 77^e réunion du Comité exécutif, et les leçons apprises seront affichés sur le site web du secrétariat. Le tableau 1 présente le budget proposé pour l'évaluation.

Tableau 1. Budget proposé pour l'évaluation finale de l'élimination des HCFC dans le secteur de production des climatiseurs

Description	Montant (\$ US)
Visites sur le terrain (8 pays ¹)	
<i>Personnel</i> ² : 7 jours/6 semaines	
• Déplacements (6* 6 000 \$US)	36 000
• Per diem (56* 351 \$US/jour)	19 656
<i>Consultants</i>	
<i>Honoraires (7 jours/10 semaines/500 \$US/jour)</i>	35 000
• Déplacements (8* 3 000 \$US)	24 000
• Per diem (70* 351 \$US/jour)	24 570
Rédaction de rapport (8 pays*7 jours* 500 \$US/jour)	28 000
Rapport de synthèse (12 jours* 500 \$US/jour)	6 000
Total	173 226

¹ Sept jours par pays sauf pour la Chine et l'Indonésie (14 jours).

² Le nombre de missions du personnel pourrait être rationalisé si un consultant peut être identifié comme ayant à la fois l'expertise technique nécessaire et une connaissance approfondie du Fonds multilatéral.